

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa  
Institut national du cancer

#### **Décision du 23 novembre 2016 portant nomination du déontologue**

NOR : AFSX1630952S

Le président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1, L. 1451-4 et R. 1451-10 du code de la santé publique;

Vu l'avis n° 2016-01 du 9 novembre 2016 du comité de déontologie et d'éthique de l'Institut national du cancer relatif à la nomination du déontologue,

Décide:

Sur proposition du vice-président du Conseil d'État et après avis favorable du comité de déontologie et d'éthique, M. Nicolas POLGE, maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé déontologue au sein de l'Institut national du cancer pour une durée de trois ans.

La présente nomination prend effet à compter de sa signature. Elle est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sur le site Internet de l'INCa.

Fait le 23 novembre 2016.

*Le président de l'Institut national du cancer,*  
N. IFRAH